Image not found or type unknown

Achat d'une maison à l'étranger pour un non résident fiscal

Par **DORET MARC**, le **11/10/2018** à **20:24**

Bonjour,

Je suis enseignant détaché auprès d'un établissement français au Sénégal. Du fait des accords entre les deux pays, je suis résident fiscal au Sénégal et y suis donc imposé sur le revenu.
J'ai un appartement que j'ai mis en location l'année dernière en France et devrai prochainement avoir à payer, pour la première fois, en France un impôts sur les revenus fonciers.

Je voudrais acheter une petite maison au Sénégal pour y prendre éventuellement ma retraite dans trois ans.
J'aimerais savoir dans quelle mesure j'ai le droit de sortir des fonds de mon compte bancaire pour faire cet achat.

J'ai une collègue, résidente fiscal au Sénégal aussi, qui a pu construire au Sénégal via un prêt contracté dans une banque française et elle n'a pas eu de problème. Mais ce n'est pas tout à fait le même cas car je possède déjà la totalité des fonds.

De plus le fait que j'ai un appartement que je mets en location en France peut-il me porter préjudice, car je suis non résident fiscal en France (pour les salaires) tout en payant un impôts en France pour les revenus immobiliers.
Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/10/2018** à **20:38**

Bonjour
Logiquement, votre banque française peut effectuer le virement en vous demandant un justificatif.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés